

SOCIÉTÉ

Parlement Les députés ont modifié le texte voté par le Sénat. Mais les débats restent vifs, dans la majorité, entre les partisans des recherches sur l'embryon et ceux qui y sont hostiles.

Par FABRICE MADOUAS

Bioéthique

Désaccords à droite

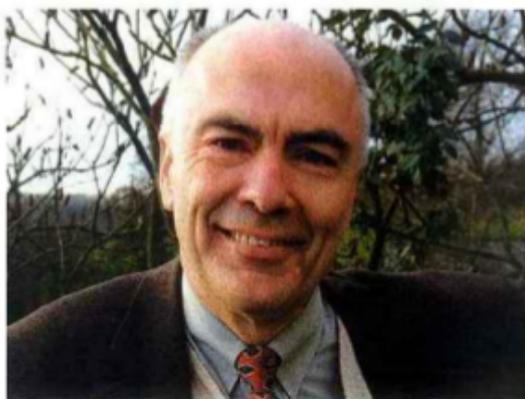
Valeurs actuelles cité dans l'Hémicycle par une députée... socialiste ! C'était la semaine dernière, le 24 mai, au plus fort du débat sur la bioéthique à l'Assemblée nationale. Laurence Dumont (PS, Calvados) tentait de réfuter les arguments des députés de la majorité hostile à la recherche sur l'embryon humain : à ce jour, 59 ont signé l'appel en faveur d'une recherche éthique rédigé par le député de Vendée Dominique Souchet et publié par Valeurs actuelles le 19 mai (à lire sur www.valeursactuelles.com).

L'enjeu de ce débat est capital. Mgr Vingt-Trois l'avait résumé dans une déclaration publiée juste avant l'examen de ce texte : « La levée de l'interdiction habituelle des recherches provoquant la destruction des embryons humains ouvrirait largement le champ à une instrumentalisation de l'être humain, au moment même où la Commission européenne travaille à la protection des embryons des animaux, ce qui constitue un sinistre paradoxe ! [...] De plus, la systématisation juridique du diagnostic prénatal nous conduirait inévitablement à un eugénisme d'État. Quel message adresserions-nous ainsi aux personnes

handicapées que nous affirmons vouloir respecter et intégrer dans notre société ? », écrivait le cardinal dans un texte aussitôt critiqué par le Grand Orient, première obédience maçonnique de France : « L'évocation par Mgr Vingt-Trois d'un "recul de civilisation" dénote un obscurantisme et un mépris des positions éthiques laïques. »

Heureusement, tous les arguments échangés à l'Assemblée n'ont pas été de la même eau et les débats, souvent passionnés, sont restés de bonne tenue. Ils n'ont d'ailleurs pas opposé seulement la droite à la gauche : des divergences existaient au sein même de la majorité et l'on ne compte plus les rebondissements ayant conduit à l'adoption d'un texte de compromis.

Au mois de février, le projet de loi adopté par les députés en première lecture prévoyait globalement le maintien du dispositif en vigueur depuis 2004 : interdiction des recherches sur l'embryon, assortie cependant de dérogations les autorisant sous deux conditions : qu'elles soient « susceptibles de permettre des progrès médicaux majeurs » et qu'il soit « impossible, en l'état des connaissances scientifiques, de parvenir au résultat escompté par le biais d'une recherche ne recourant pas à des cellules

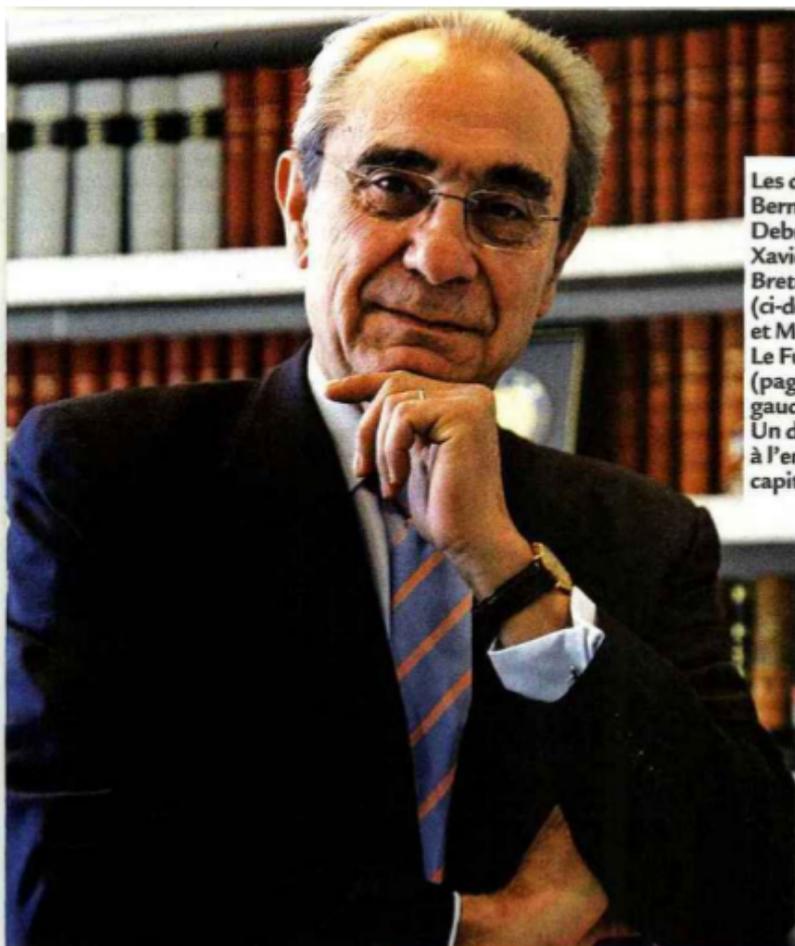


souches embryonnaires ou à des embryons ».

Or, l'économie de ce texte allait être bouleversée au début du mois d'avril : gauche et droite s'entendent alors au Sénat pour lever purement et simplement l'interdiction de toute recherche, et c'est à cette version que la commission compétente de l'Assemblée nationale se rallie finalement le 11 mai, avant l'examen du texte en seconde lecture dans l'Hémicycle. On passait ainsi de l'"interdiction avec dérogations" à un régime d'autorisation plus ou moins encadré, laissant craindre des dérives incontrôlées.

Pourquoi ces revirements successifs ? Et qu'allait-il sortir de ce nouvel examen par les députés ?

En commission, comme en séance, les uns et les autres ont fait valoir leur point de vue sur des sujets souvent complexes pour des élus très sollicités par ailleurs.



Les députés Bernard Debré, Xavier Breton (ci-dessous) et Marc Le Fur (page de gauche). Un débat à l'enjeu capital.

"personnaliste", c'est-à-dire attentif à la personne humaine, à sa dignité, à son respect : l'homme s'inscrit dans un environnement naturel et l'on ne doit agir sur lui qu'avec modestie. Cette conception se retrouve plutôt à droite. Et puis il y a des élus surtout attentifs à l'évolution de la société, ou plutôt à ce qu'ils pensent en percevoir, et qui n'ont pas vraiment sur ces sujets d'ancrage anthropologique. Cela dessine des majorités mouvantes sur un sujet aussi sensible que la bioéthique. »

Les débats, à droite, ont porté surtout sur la recherche sur l'embryon et la généralisation du diagnostic prénatal.

La première question a été longuement discutée en commission, puis en séance. D'un côté, les partisans de la recherche sur l'embryon veulent y voir, comme Bernard Debré, « l'avenir de la médecine ».

« Aux États-Unis, la quasi-totalité des États l'ont acceptée, à l'issue de référendums organisés lors des dernières élections. Si on l'interdisait en France, on se priverait d'immenses espoirs thérapeutiques », affirme le député de Paris, soutenu par Yves Bur (UMP, Bas-Rhin), pour qui « renoncer à la recherche sur les cellules souches embryonnaires reviendrait à amputer la recherche française de possibilités dans un environnement concurrentiel ».

« Je rappelle que ces recherches concernent des embryons surnuméraires voués à la destruction : il ne s'agit pas d'en produire de nouveaux pour la recherche », ajoute Jean-Sébastien Vialatte (UMP, Var).

« Nous sommes tous ici pour les progrès de la science. Nous pensons simplement que la fin ne justifie pas les moyens », leur répond Philippe Meunier (UMP, Rhône). « Il n'y a aucun obscurantisme de notre part : nous sommes opposés à certaines formes de recherche, pas à toutes. Des solutions alternatives existent », insiste Philippe Gosselin (UMP, Manche).

« Il ne faudrait pas laisser croire que tous les chercheurs sont aujourd'hui favorables à l'autorisation des recherches sur l'embryon », ajoute Xavier Breton. Ce n'est pas le cas des professeurs Jacques Testart et Arnold Munnich qui nous l'ont dit clairement lorsque nous les avons auditionnés. Certains font valoir que



Comment concilier recherche scientifique et impératifs éthiques ? Des solutions existent, mais la droite hésite.

ces débats aux experts, ni aux juges, ni à des structures administratives : les politiques ont des valeurs à défendre dans ce domaine. »

Comme Hervé Mariton et plusieurs autres parlementaires, le député UMP de l'Ain, Xavier Breton, s'est beaucoup investi dans ces débats. Il résume avec lucidité l'état des forces en présence.

« Il y a, dit-il, trois grands courants à l'Assemblée. L'un, plutôt libéral et libertaire, pense que la famille "traditionnelle" est une construction culturelle, que l'homme est maître de son destin et qu'il faut soumettre à sa volonté toute institution sociale. Dès lors que la nature et le corps sont niés, tout devient possible. C'est à peu près ce que pense le PS depuis que les chrétiens de gauche ne sont plus représentés au Parlement. En face, il y a un courant de pensée que je dirais

« Ce sont des questions techniques, qu'il est tentant d'abandonner aux députés qui sont par ailleurs médecins, reconnaît le député UMP de la Drôme, Hervé Mariton, dans son livre, *Transmettre pour construire* (éditions Pygmalion). C'est un tort. Nous ne devons pas laisser

Philippe Gosselin, à droite, et Hervé Mariton, ci-dessous. "Nous ne devons pas abandonner ces débats aux experts."



ces recherches sont effectuées sur des embryons surnuméraires qui seraient de toute façon voués à la destruction. Mais on comprend mieux pourquoi on crée autant d'embryons surnuméraires lors des procréations médicalement assistées lorsqu'on sait que des intérêts considérables sont en jeu, notamment pour l'industrie pharmaceutique qui en a besoin



pour mener certaines recherches », poursuit le député de l'Ain.

« Toute une philosophie issue du droit romain s'oppose à l'approche anglo-saxonne pragmatique. Le pragmatisme, parce qu'il irait dans le sens de l'Histoire, ne marque pas nécessairement un progrès. Il s'agit en l'espèce de concilier des impératifs scientifiques et médicaux et des impératifs éthiques », conclut Yves Censi (UMP, Aveyron), en se prononçant pour un régime d'interdictions assorti de dérogations. C'est finalement cette proposition, défendue par le rapporteur

du projet de loi, Jean Leonetti, que l'Assemblée a ratifiée en seconde lecture.

Les députés ont aussi modifié l'article sur le diagnostic prénatal. Certains déploraient la systématisme de ce dépistage, qui se traduit dans 96 % des cas par un avortement quand surgit un risque de trisomie 21. Redoutant « une démarche eugéniste », Marc Le Fur a rappelé cette émouvante citation du général de Gaulle parlant d'Anne, sa fille trisomique : « Oui, sa naissance a été une épreuve pour ma femme et pour moi. Mais, croyez-moi, Anne est ma force. Elle m'aide à demeurer dans la modestie des limites et des impuissances humaines. »

L'Assemblée a finalement opté pour une rédaction qui ne lève pas les craintes de la Fondation Jérôme-Lejeune très active sur ce sujet : « Toute femme enceinte reçoit, lors d'une consultation médicale, une information loyale, claire et appropriée sur la possibilité de recourir, à sa demande, à des examens de biologie médicale et d'imagerie permettant d'évaluer le risque que l'embryon ou le fœtus présente une affection susceptible de modifier le déroulement ou le suivi de la grossesse. »

À l'issue du vote solennel, qui devait intervenir mardi à l'Assemblée, c'est maintenant au Sénat d'examiner à nouveau ce texte. ●

Opinion L'UMP et la "politique de civilisation"

Pour le philosophe Thibaud Collin (photo), la droite doit conjuguer liberté et responsabilité. Voici sa réflexion.

Concernant le statut du vivant humain, la procréation ou encore l'éducation, certains événements récents peuvent être interprétés comme les signes d'une hésitation, voire d'une confusion intellectuelle de la droite française (revirement de la majorité sénatoriale sur la bioéthique, soutien ministériel au Pass contraception, etc.).

Une des richesses de la démocratie est le débat contradictoire. Or, pour que celui-ci soit constructif, il est bon que les enjeux et les clivages soient clairement explicités. Alors que la gauche se construit une cohérence libérale libertaire centrée sur l'autonomie individuelle et la revendication d'une neutralité éthique de l'État, l'UMP semble à la peine pour se doter d'un corpus fondant ses prises de position sur des sujets sensibles dits "de société".

Si l'expression "politique de civilisation" a un sens, ne se trouverait-il pas dans la promotion d'une liberté que l'on pourrait qualifier de responsable? La conception libertaire de la liberté instrumentalise le vocabulaire des droits de l'homme pour dissoudre les grandes différences sur lesquelles s'articule la vie commune; celle des sexes dans le mariage et la procréation, celle des générations dans l'éducation et la transmission des savoirs scolaires.

La liberté responsable, quant à elle, consiste en une attitude de reconnaissance que l'ordre humain précède et fonde son exercice individuel et social. La liberté n'est donc pas une fin en soi mais trouve son sens dans la réalisation d'un bien humain. La grandeur de la politique est de se mettre au service de ce bien en délibérant en commun. Sinon, la "chose politique" se réduit à n'être que le respect des procédures. La



liberté responsable refuse de faire le deuil d'une recherche commune de ce qu'est une vie vraiment humaine. Il s'agit de prendre toujours plus conscience que l'être humain n'est pas un matériau malléable au gré des projets, qu'ils soient industriels, économiques ou individuels. Par ma liberté, je peux répondre de mes choix devant moi-même et devant autrui; mais je me découvre aussi invité à répondre de l'humanité commune. Celle-ci, je ne l'ai pas choisie mais il dépend de moi de l'assumer.

Face à une logique libertaire visant à individualiser la détermination des limites et accentuant par là l'indifférenciation et la violence interne de la société civile, le courage politique ne consisterait-il pas à promouvoir dans la législation et l'éducation tous les supports anthropologiques à une vie civile digne de ce nom? T. C.